Décision 09-D-06 du 05 février 2009

relative à des pratiques mises en œuvre par la SNCF et Expedia Inc. dans le secteur de la vente de voyages en ligne

Posted on: 05 février 2009 | Secteur(s) :

GRANDE CONSOMMATION

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Karavel-Promovacances, Lastminute, Switch
Dispositif(s)	Décision mixte Pratique établie Pratique non établie Sanctions pécuniaires
Procédure(s)	Transaction

Entreprise(s) concernée(s)	Société nationale des chemins de fer français (SNCF), GL e-commerce (devenue VFE-commerce), Voyages sncf.com, GL-Expedia (devenue l'Agence Voyages sncf.com), Expedia Inc.

Lire

le texte intégral de la décision
643.38 Ko

le communiqué de presse